

**Réglementation temporaire de circulation /
Dérogation tonnage Rue des Etrès/ Travaux
propriété M. et Mme JAVERZAT / Chemin de
Sercourt**

Madame Le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

. Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22/07/1982,
. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
. Vu le Code de la route,
. Vu le Code de la voirie routière,
. Vu la demande reçue le 08.10.2026 de l'entreprise Ideau Piscine, 713 avenue du Président Salvador Allende 26800 PORTES LES VALENCE,

Considérant que pour permettre des travaux de construction d'une piscine chez M. et Mme JAVERZAT, au 40 chemin de Sercourt, une réglementation particulière est nécessaire Rue des Etrès.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - L'entreprise Ideau Piscine et la société Béton VICAT bénéficient d'une mesure dérogatoire à l'arrêté municipal n° 274-94 du 20 décembre 1994 fixant la limitation de tonnage sur la rue des Etrès le **mardi 13 octobre 2026**. Elles devront respecter le **tonnage maximum de 32 Tonnes**.

ARTICLE 2 – Les entreprises citées à l'article premier sont autorisées à stationner sur la chaussée devant le 40 chemin de Sercourt le temps de la livraison du béton. Durant cette période, la circulation sera coupée au droit du chantier. La circulation des véhicules sera déviée par la route de St Marcel.

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprises intervenant sur le chantier.

ARTICLE 4 - Le(s) demandeur(s) reste(nt) responsable(s) des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées, tant au tiers, qu'au Domaine Public Routier et s'engage(nt) à supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses accotements.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès sa réception et après que les formalités de publications nécessaires aient été effectuées.

ARTICLE 6 - Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE,
M. le Président de la C.C.R.C. / Service Voirie à GUILHERAND GRANGES,
L'entreprise Ideau Piscine et la société Béton VICAT, demandeurs.

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 08.10.2026.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.